

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'équipe
pluridisciplinaire

2025



SOMMAI



RE



Editorial
p04

La certification
p06

Nos équipes
p08

L'implantation
de nos centres
p10

Nos adhérents & leurs
salariés au 31 décembre 2025
p12

Nos actions sur les milieux
de travail (AMT) pour prévenir
les risques professionnels
p14

Notre effectif
de salariés suivis
durant 2025
p20

Notre prévention
de la désinsertion
professionnelle (PDP) /
maintien en emploi
p24

Nos actions & informations
significatives auprès de nos
adhérents et leurs salariés
p26

Focus sur la
communication
auprès de nos
adhérents
p34

Conclusion
du médecin
coordinateur
p36



**DANS CE
CONTEXTE
EXIGEANT,
L'ENGAGEMENT
DE NOS ÉQUIPES
CONSTITUE PLUS
QUE JAMAIS
LA CLÉ DE LA
CONTINUITÉ
ET DE LA QUALITÉ
DE NOTRE
ACTION.**

EDITORIAL



Chers adhérents et partenaires,

L'année 2025 marque une étape structurante dans le développement et la consolidation de notre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Cette année aura d'abord été celle de la reconnaissance du travail engagé depuis plusieurs années pour structurer, harmoniser et améliorer nos pratiques.

L'obtention, en avril 2025, du niveau 1 de la certification SPEC 2217, sans aucune non-conformité, ni majeure ni mineure, constitue une réussite collective majeure. L'ASTE est un des tous premiers services à avoir obtenu sa certification.

Elle atteste de la solidité de notre organisation, de la qualité de nos processus et de l'engagement constant de nos équipes dans une démarche d'amélioration continue au service de nos adhérents et de leurs salariés.

L'année 2025 aura également été marquée par la poursuite de l'adaptation de notre maille territoriale et de nos capacités d'accueil.

Dans cette perspective, la création d'un nouveau centre annexe à Dourdan, dont les travaux se sont déroulés entre septembre et décembre, traduit notre volonté de renforcer la proximité de nos services et d'améliorer les conditions d'accueil des salariés suivis par notre service.

Cette dynamique se poursuit également avec la recherche active de nouveaux locaux pour notre centre des Ulis, afin d'accompagner l'évolution de nos missions et d'offrir aux équipes comme aux usagers un environnement de travail et d'accueil toujours plus adapté.

Dans le même temps, notre service demeure confronté à un enjeu structurel partagé par l'ensemble des services de Services de Prévention et de Santé au Travail, celle de la pénurie persistante de médecins du travail.

Les difficultés de recrutement entraînent mécaniquement des tensions sur le temps médical disponible et peuvent générer des délais dans la réalisation de certaines visites.

Face à cette situation, nous avons poursuivi la mobilisation de l'ensemble de nos ressources, notamment grâce à la solidarité entre nos centres et au recours à des médecins recrutés en contrat à durée déterminée, afin de limiter autant que possible l'impact pour nos adhérents.

Dans ce contexte exigeant, l'engagement de nos équipes constitue plus que jamais la clé de la continuité et de la qualité de notre action. Leur mobilisation quotidienne permet à notre service de poursuivre sa mission essentielle d'accompagnement de ses adhérents dans la prévention des risques professionnels et contribuant ainsi à la préservation de la santé de leurs salariés.

L'année 2025 confirme ainsi notre volonté de poursuivre la transformation et le renforcement de notre service, afin de répondre aux évolutions de la santé au travail et aux attentes croissantes de nos adhérents.

Fidèles à nos valeurs et à notre mission, nous continuerons à agir avec détermination pour offrir un service toujours plus efficace, accessible et tourné vers la prévention.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères à l'ensemble des collaborateurs de l'ASTE, aux instances ainsi qu'à nos adhérents pour leur confiance et leur engagement à nos côtés.

Bernard Bouley
Président

Jérôme Le-Ny
Directeur général



La certification

La norme Afnor SPEC 2217 définit les exigences relatives aux missions et objectifs des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) en France. Elle a été instaurée et rendue obligatoire pour garantir le respect de critères en matière de qualité, de gestion et de conformité aux obligations légales et réglementaires.

L'AFNOR Spec 2217 s'intéresse notamment à la qualité et l'effectivité des services rendus, à l'organisation de la structure et des procédures du service, à sa gestion

financière et sa tarification, mais a également des exigences en termes de cybersécurité et de protection des données personnelles.

L'ASTE est certifiée niveau 1 depuis le 14 avril 2025 après avoir justifié lors de 3 jours d'audits (du 8 au 10 avril 2025) de sa conformité sur 87 critères avec aucune non-conformité relevée qu'elle soit mineure ou majeure.



Nos points forts relevés lors de l'audit



INTERNE



Implication et cohésion des équipes



Une culture d'engagement collectif : les collaborateurs sont capables de valoriser et promouvoir systématiquement l'offre de services



Démarche qualité très présente et portée par l'ensemble des collaborateurs rencontrés



Projet de service : dynamique collective visible, suivi régulier et actions concrètes



Déploiement du logiciel métier



Communication interne



Harmonisation et aménagement des locaux



Actions éco-responsables



Infrastructure, sécurité informatique & RGPD



RH : stratégie de recrutement claire et suivie, parcours d'intégration, polyvalence des équipes, symétrie des attentions

EXTERNE



Gestion rigoureuse et structurée des Fiches d'Entreprise (rapports ciblés), variété des dispositifs pour accompagner les adhérents dans leur DUERP



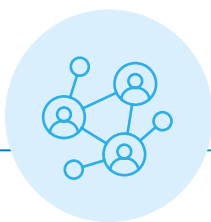
Maintien dans l'emploi : repérage précoce, organisation de la cellule PDP, démarche efficace et ancrée chez l'ensemble des professionnels



Présence d'un réel parcours salarié en visite médicale & pratiques harmonisées



Communication externe



Nos équipes

> **96 personnes pour 91,01 ETP au 31 décembre 2025**

L'ETP correspond au temps de travail contractuel au 31/12/2025.
Les absences ne sont pas prises en compte dans ce calcul.







L'implantation de nos centres



ASTE LES ULIS

Zone d'Activité Courtabœuf 5



ASTE BREUILLET

Centre annexe au centre d'Etampes



ASTE DOURDAN

Centre annexe au centre d'Etampes



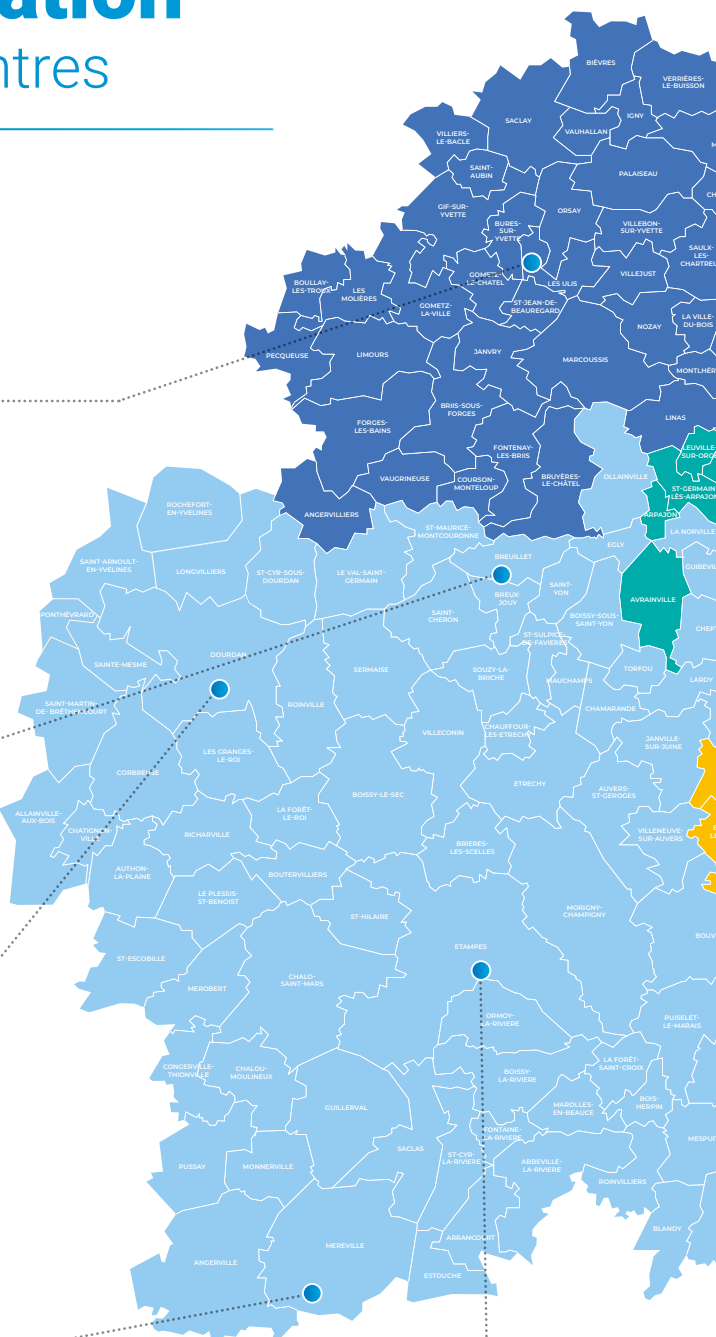
ASTE MÉRÉVILLE

Centre annexe au
centre d'Etampes



ASTE ÉTAMPES

ZAC du Bois Bourdon



**1**

siège social
Zac de Montvrain
à Menneçy

**5**

centres
médicaux

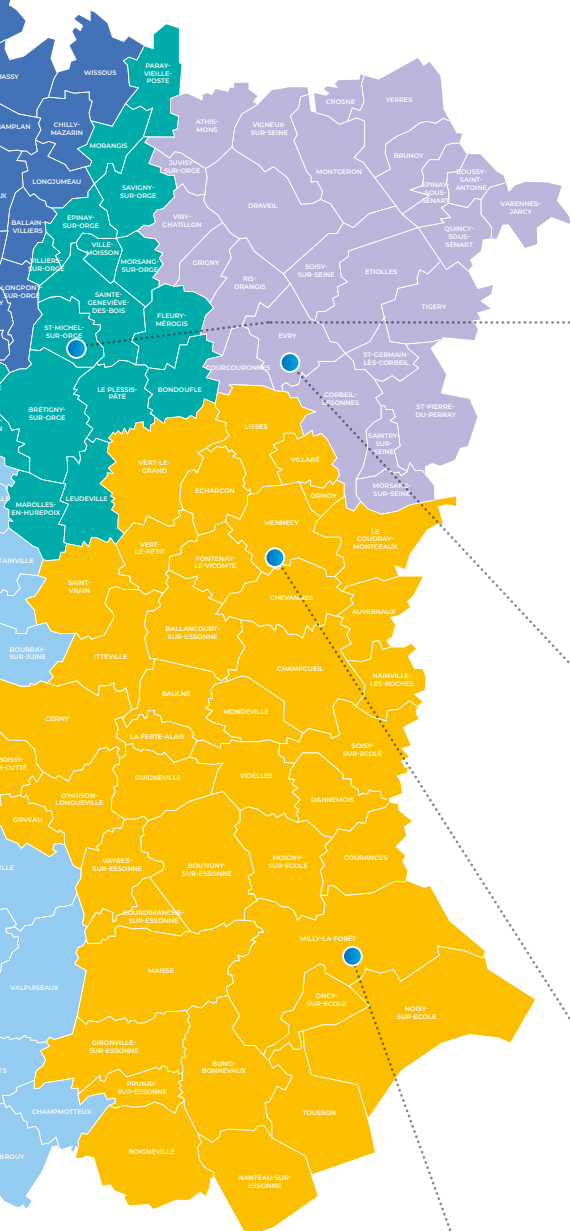
**4**

centres
annexes



L'agrément de l'ASTE du 02 octobre 2023 définit pour 5 ans ses compétences géographiques

- **Essonne** : département en totalité,
- **Yvelines** : communes de : Allainville, St-Martin-de-Bréthancourt, Sainte-Mesmes, Ponthévrard, St-Arnoult-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Longvilliers,
- **Seine-et-Marne** : Nanteau-sur-Essonne, Tousson et Noisy-sur-Ecole.



ASTE SAINT-MICHEL

Zone d'Activité de la Croix Blanche



ASTE EVRY

Zone du Bois Sauvage



ASTE MENNECY

ZAC de Montvrain



ASTE MILLY-LA-FORÊT

Centre annexe au centre de Menneçy

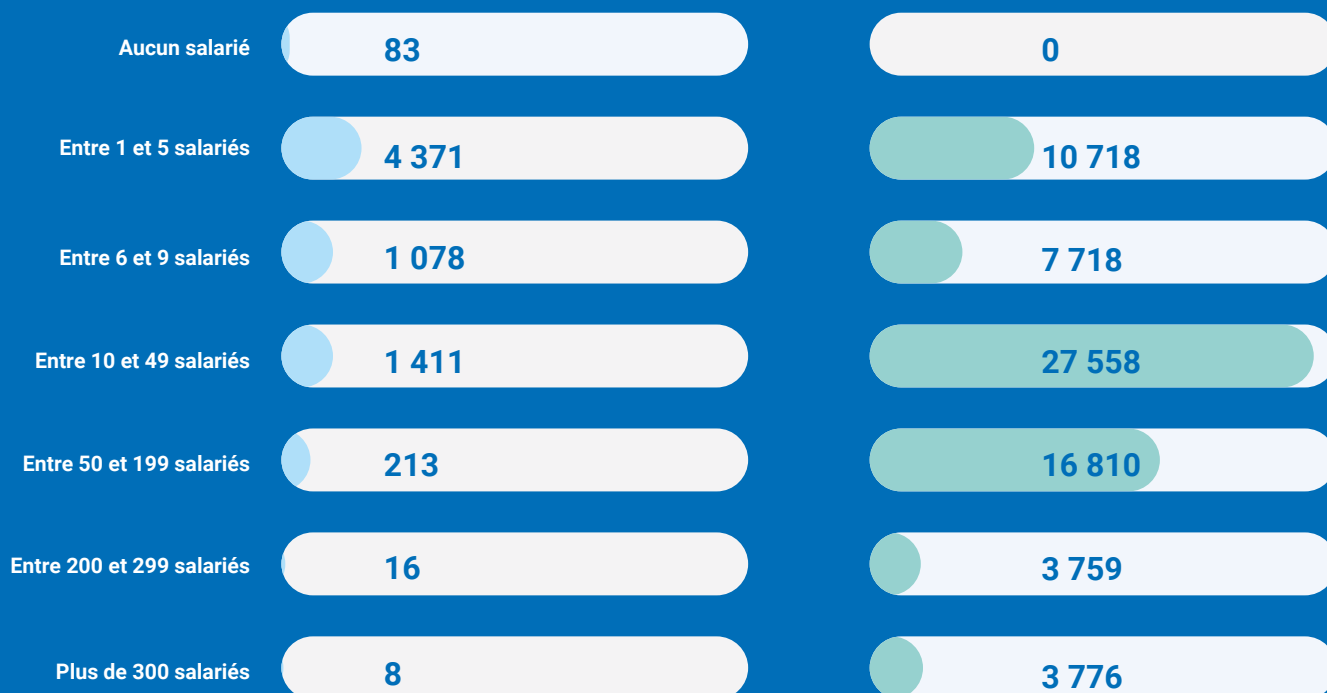




Nos adhérents & leurs salariés

au 31 décembre 2025

> **Secteur privé**
Effectif
au 31/12/25





Secteur public
Effectif au 31/12/25

Établissements

119 collectivités territoriales
11 établissements médicosociaux
6 état

136

2024



122 collectivités territoriales
13 établissements médicosociaux
5 état

140

2025

Salariés suivis

6 323

5 082 agents collectivités territoriales
719 agents état

522 agents établissements médicosociaux



6 300

5 013 agents collectivités territoriales
720 agents état

567 agents établissements médicosociaux



Nos actions sur les milieux de travail (AMT)

pour prévenir les risques professionnels

> La Fiche d'Entreprise (FE) : première étude de terrain afin de mettre en place une démarche de prévention dans l'entreprise

FE créées ou mises à jour

1 068

Créées : **786**
Mises à jour : **282**



1 016

Créées : **567**
Mises à jour : **449**

2024

2025



La FE est obligatoirement réalisée par le service de prévention et de santé au travail. Elle est une première source de renseignements qui va pouvoir alimenter le DUERP de l'entreprise. En 2025, elle est réalisée exclusivement via notre logiciel métier Padoa.



L'employeur doit élaborer son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) : nous l'accompagnons et le conseillons

Actions individuelles et collectives d'accompagnement au DUERP



2024



76

pour 141 adhérents

2025



103

pour 148 adhérents



Les entreprises de plus de 11 salariés doivent mettre à jour leur DUERP annuellement.

10 SESSIONS D'ATELIER DUERP*



Atelier DUERP*

Nos équipes peuvent proposer plusieurs formes d'accompagnement, de l'atelier collectif en visioconférence au rendez-vous personnalisé.

* (voir page 18, soit la page des ateliers collectifs)

28 RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉS D'ACCOMPAGNEMENT DUERP



Rendez-vous personnalisés d'accompagnement DUERP

Parce que nous savons que c'est parfois difficile de passer de la théorie à la pratique, l'ASTE propose aussi les « Rendez-vous DUERP » individuels d'une heure avec un Conseiller en Prévention des Risques Professionnels qui répond aux questions spécifiques des adhérents.

TAUX DE SATISFACTION = 100%

> **Observation et analyse des situations de travail
avec les conseils de nos équipes pluridisciplinaires**

422
SALARIÉS
SENSIBILISÉS
AUX RISQUES

par les Intervenants en
Prévention de Risques
Professionnels.

753

Actions : visites des
locaux, sensibilisations
employeurs & salariés,
identifications-évaluations
des risques, conseils en
prévention

476

études
de postes

1 476

Actions
en Milieu
de Travail

90

participations
aux instances
représentatives du
personnel (CSE)

157

études
ergonomiques



L'employeur convie son médecin du travail aux instances représentatives de son personnel si l'entreprise a un CSE ou une CSSCT. Le médecin peut déléguer sa participation à un membre de l'équipe pluridisciplinaire.



54,2%
DES ADHÉRENTS
ont bénéficié
d'au moins
une action
de prévention
primaire au cours
des 4 dernières
années



Il revient à l'employeur d'évaluer les risques encourus pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. L'ASTE accompagne ses adhérents.

> Les ateliers de prévention : séances collectives d'information et de sensibilisation sur la prévention en entreprise

Les ateliers prévention employeurs

Ces sessions sont l'occasion d'échanger avec d'autres employeurs et d'être accompagné par des professionnels de l'ASTE sur des problématiques rencontrées dans l'entreprise.

Des outils et des méthodes éprouvés sont proposés pour mettre en place une démarche de prévention.



31
séances



215
Adhérents inscrits



60 %
de participation



94,9 %
de satisfaction

Thématiques	Nombre de séances	Inscrits (nombre adhérents)	Taux de participation	Taux de satisfaction (parmi les répondants au questionnaire)
Comment réaliser son document unique ?	10	 96	 55,2 %	★★★★★ 96,3 % (27 répondants)
Prévenir le risque routier	2 (+ 3 annulées)	 7	 100 %	★★★★★ 100 % (1 répondant)
Prévenir les risques psychosociaux (RPS)	4	 31	 54,8 %	★★★★★ 83 % (6 répondants)
Prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS)	2 (+ 2 annulées)	 14	 57 %	★★★★★ 100 % (5 répondants)
Addictions et travail	2	 10	 70 %	★★★★★ 100 % (3 répondants)
Prévenir les risques chez les agents d'entretien	3 (+ 1 annulée)	 21	 66,6 %	★★★★★ 100 % (6 répondants)
Prévenir le harcèlement moral & sexuel	3	 21	 57 %	★★★★★ 80 % (5 répondants)
Maintien en emploi	4 (+ 1 annulée)	 10	 60 %	★★★★★ 100 % (3 répondants)
Prévenir les chutes de hauteur	1	 5	 80 %	Pas de répondants

Les ateliers prévention salariés



1
séance
Travail
sur écran



32
Adhérents
inscrits



98
salariés
inscrits



100 %
de satisfaction
(10 répondants)



> **Service d'e-learning pour sensibiliser les salariés des entreprises aux risques professionnels**

Nom du module	Nombre de vues
Évaluation des risques professionnels côté employeurs	3 230
Évaluation des risques professionnels côté salariés	2 584
Gestes et postures	4 259
Horaires atypiques et troubles du sommeil	2 270
La sous-traitance en sécurité	718
Le bruit au travail	1 513
Le risque routier	5 135
Le vieillissement au travail	1 008
Les risques liés aux produits chimiques	1 947
Manutention manuelle	2 763
Risques psychosociaux	2 966
Santé publique au travail	1 518
Addictions et Pratiques addictives au travail	498



Notre effectif de salariés suivis durant 2025



91 729
salariés
suivis



1 470
intérimaires
suivis



93 199
effectifs de
salariés
suivis



Visites d'embauche

Visite d'Informations et de Prévention Initiale (VIPI)

830 10 751

Médecin IST

Examen médical d'aptitude (EMA)

3 662

Médecin

Examen médical d'aptitude de surveillance individuel renforcé (SIR)

414

Médecin

Visites périodiques

Périodique

334 3 560

Médecin IST

Intermédiaire

45 1 238

Médecin IST

Suivi individuel renforcé (SIR)

39

Médecin

Examen périodique d'aptitude

1 370

Médecin

Visites Agents publics

Suivi médical particuliers (SMP)

7

Médecin

De prise de poste

158 527

Médecin IST

Périodique

150

Médecin

Intermédiaire

384

IST

15 613
par les médecins

32 648
visites

17 035
par les Infirmiers
en Santé au Travail
(IST)

Visites de pré-reprise

1 363 3

Médecin IST

Visites de reprise

2 820 397

Médecin IST

Visites à la demande

Du salarié

999

Médecin

De l'employeur

1 608

Médecin

De l'IST

308 85

Médecin IST

Du médecin du travail

1 444 17

Médecin IST

Visites de mi-carrière

12 73

Médecin IST

2 583 visites de mi-carrière ont également été réalisées au cours des autres visites.

Visites de post-exposition

21

Médecin

Visites de post-professionnel

19

Médecin



98
consultations
individuelles
assurées par
nos Infirmières
référentes en
addictologie (IRA)

1 059
recommandations
« santé publique
consommation
tabac » lors des
Visites Initiales de
Prévention



Depuis le 1^{er} octobre 2025, les travailleurs affectés à un poste nécessitant une autorisation de conduite* ou une habilitation électrique ne bénéficient plus d'un suivi individuel renforcé (SIR). Le décret n°2025-355 du 18 avril 2025 instaure un nouveau suivi médical pour ces salariés en l'adaptant à leurs expositions réelles aux risques professionnels. Désormais, les travailleurs avec autorisation de conduite* et les travailleurs avec habilitation électrique effectuant des travaux sous tension ou réalisant des opérations au voisinage de pièces nues sous tension sont examinés tous les 5 ans par le médecin du travail, avec délivrance d'une attestation médicale mentionnant l'absence de contre-indication à l'une ou l'autre de ces deux « aptitudes » spécifiques.

* Les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de conduite pour les équipements de travail appartenant aux catégories suivantes : grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, engins de chantier



477
avis d'inaptitudes



1 763
adaptations de postes



11,5%
d'absentéisme
aux visites



115 289
examens
complémentaires
internes



5 098
prescriptions
d'examens médicaux
pour un montant de
16 401,62 €



Notre prévention

de la désinsertion professionnelle (PDP) / maintien en emploi

> Composition de la Cellule PDP, Cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME)



> Les consultations pour le Maintien En Emploi

Assistante sociale en (en dehors de la CCPME)

156

consultations spécialisées

2

absents

Cellule PDP (CCPME)

390

consultations spécialisées

47

absents

Plans Maintien En Emploi



167

salariés accompagnés
(=167 Plans Maintien
En Emploi ouverts) dont
138 nouveaux en 2025

46%
Maladies non
professionnelles

20%
Maladies
professionnelles

34%
Accidents
du Travail



140

entreprises adhérentes
différentes concernées

91
**Plans Maintien
En Emploi
ont été clôturés**

93
**salariés ont
été orientés**

17
non
maintenus
en emploi



74
salariés maintenus
en emploi
dont 55 dans
la même entreprise

**vers 1 partenaire
externe**
(CAP EMPLOI,
MDPH, CRAMIF,
etc.).





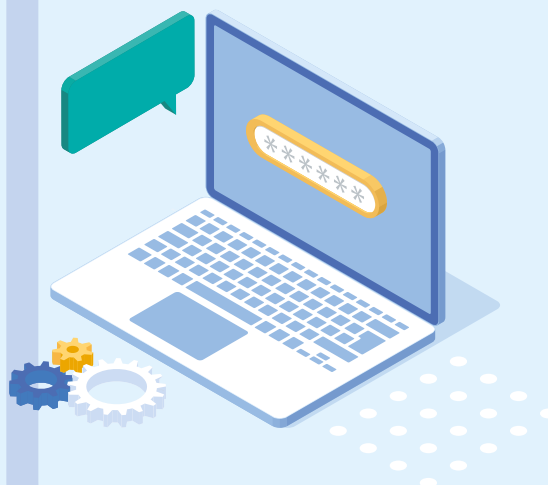
Nos actions & informations

significatives auprès de nos
adhérents et leurs salariés

Janvier 2025

Module Noa : nouvelle offre complémentaire destinées à nos adhérents

Depuis le 1^{er} janvier 2025, notre service propose un nouvel outil numérique appelé NOA, pour aider nos adhérents à élaborer et mettre à jour facilement leur DUERP en toute autonomie de manière sécurisée. Ce module est intégré à notre outil métier Padoa et permet d'alimenter la Fiche d'Entreprise



Participation de l'ASTE à la campagne Dry January

A l'initiative de nos infirmières référentes en addictologie (IRA), l'ASTE soutient la campagne Dry January durant le mois de janvier. Des flyers ont été remis aux salariés en visite. Le QR Code renvoie sur un mini quizz permettant de tester ses connaissances sur les addictions à l'alcool.

Février 2025



Information aux adhérents concernant leur DMST

Affiches et flyers informant les salariés suivis de la tenue obligatoire par l'ASTE de leur dossier médical en santé au travail et de leurs droits associés. Ces informations sont également accessibles dans leur espace en ligne sécurisé.

Mars 2025

Participation de l'ASTE à la campagne Mars Bleu

L'ASTE s'est mobilisée en s'associant à la campagne de lutte contre le cancer colorectal. Nos équipes ont mis l'accent sur le dépistage de ce cancer qui figure parmi les plus répandus en France et touche autant les hommes que les femmes. Il concerne chaque année plus de 47 000 personnes, soit près de 130 cas diagnostiqués par jour. Quizz réalisé par nos équipes pour tester ses connaissances.



Avril 2025



Obtention de notre certification niveau 1 de la SPEC 2217

L'ASTE est certifiée niveau 1 depuis le 14 avril 2025 après avoir justifié lors de 3 jours d'audits (du 8 au 10 avril 2025) de sa conformité sur 87 critères avec aucune non-conformité relevée, qu'elle soit mineure ou majeure.

Participation de l'ASTE à une étude scientifique IRDP

Contribution à une étude nationale visant à établir des indicateurs d'identification des risques de désinsertion professionnelle, en partenariat avec l'équipe de recherche INSERM Ester de l'Université d'Angers (UMR 1085), du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. La finalité de cette étude est de créer un indice de repérage d'un risque de désinsertion professionnelle (IRDP), utilisé par le réseau des Services de Prévention et de Santé au travail (SPSTI)

pour détecter tout salarié présentant des risques de difficultés de maintien dans l'emploi et lui proposer une prise en charge la plus précoce possible afin de limiter le risque de perte d'emploi. Seules les données adéquates et limitées à ce qui est nécessaire à l'étude seront traitées de façon pseudonymisée. Il s'agit d'informations socio-administratives, d'expositions professionnelles et de données de santé enregistrées lors d'une visite au sein de l'ASTE.

**Information RGPD**

**Etude scientifique**
Indice de Risque
de Désinsertion Professionnelle

L'ASTE participe au test à l'échelle nationale d'un algorithme pour identifier les salariés en risque de désinsertion professionnelle et améliorer leur prise en charge.

Vous êtes concerné par l'étude si :

- vous avez moins de 62 ans,
- si vous êtes en CDI ou fonctionnaire titulaire,

Des données chiffrées issues des visites seront transmises au laboratoire de l'Inserm de façon sécurisée et pseudonymisée. Le salarié n'est donc pas identifiable par l'équipe scientifique.

Si vos données sont concernées par l'étude, un courrier vous sera remis pour plus d'information.

Vous pourrez exercer votre droit d'opposition, d'effacement et d'accès sur vos données auprès de l'ASTE dans le cadre de cette étude scientifique auprès d'un interlocuteur dédié.

En savoir 

www.santetravaillesonne.fr 



CPOM 3^{ème} génération (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

L'ASTE s'est engagée avec la Drieets et la CPAM IDF en signant un troisième contrat pluriannuel de 5 ans (2025-2029) pour promouvoir 3 thématiques : la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), la prévention du risque chimique / CMR, la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).



Juin 2025

Participation de l'ASTE au salon Preventica

Du 10 au 12 juin à Paris Porte de Versailles, aux côtés des SPSTI franciliens, sous la bannière de Presanse IDF. Notre chargée de mission PDP y a coanimé une conférence sur les nouveaux dispositifs du maintien en emploi.

Juillet 2025

Nouveaux supports ressources Nouvelles box thématiques

Deux box ont vu le jour sur notre site internet : l'une permettant d'informer nos adhérents sur l'anticipation des périodes de crise (PCA/PRA) et une deuxième sur la prévention des chutes de hauteur (en partenariat avec l'OPPBTP).



Octobre 2025

Participation de l'ASTE à la campagne Octobre rose

Toutes nos équipes ont participé activement à la campagne de lutte contre le cancer du sein. Les consultations ont été un moment privilégié pour parler autopalpation, dépistage, prévention, retour au travail, maintien en emploi, etc. Un flyer était mis à disposition avec les conseils essentiels. Certains de nos collaborateurs ont également participé à la course-marche organisée par la ville de Mennecy.



Les rendez-vous DUERP

Passer de la théorie à la pratique pour réaliser son DUERP, c'est parfois compliqué. Aussi, l'ASTE accompagne ses adhérents via des rendez-vous DUERP. Ce sont des rendez-vous individuels d'une heure avec un conseiller en prévention des risques professionnels qui accompagne dans la construction du document unique ou sa mise à jour.

Ce professionnel consacre un temps dédié afin de répondre aux questions spécifiques des adhérents quant à leur structure, leurs risques et leur activité.



Mois sans tabac : participation à la campagne nationale

Nos infirmières référentes en addictologie sont un véritable atout. Elles animent des ateliers de sensibilisation multi-employeurs et en entreprise, et peuvent proposer des entretiens individuels pour faire prendre conscience des addictions et faire connaître les possibilités de prise en charge.

Novembre 2025



Un village santé mentale en partenariat avec l'Epnak

L'ASTE a participé au village santé mentale organisé par l'EPNAK Île-de-France le 18 novembre à Evry.

Notre chargée de mission PDP, et notre médecin référent de notre cellule PDP y ont tenu un stand d'information.

Cet événement, ouvert au grand public, se veut un espace de rencontres et d'échanges avec des experts et des acteurs engagés autour de la Grande Cause Nationale 2025 qu'est la santé mentale.

D'autres partenaires, tels que Cap Emploi, étaient présents.

Décembre 2025



Supports de prévention sur l'usure professionnelle pour les employeurs et leurs salariés

- Qu'est-ce que l'usure professionnelle ?
- Quelles sont les causes & les conséquences ?
- Repérer les signes, connaître les dispositifs, on vous dit tout.



Nouveau module d'e-learning proposant une sensibilisation sur les addictions et les pratiques addictives au travail

Ce module présente les bonnes pratiques et mesures préventives à adopter au niveau individuel, et la façon de mettre en place une démarche de prévention collective.

Il permet aux employeurs de sensibiliser leurs salariés quand ils le souhaitent, depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet.





Focus sur la communication

auprès de nos adhérents



Fréquentation du site internet : www.santetravailessonne.fr



54 067
visites



121 258
pages vues



Réseau social Linked in



1 420
abonnés
(au 31/12/2025)



86
posts



> Campagnes e-mailing :

18

campagnes « tous adhérents » en 2025, sur les sujets :

- Ateliers prévention employeurs
- Ateliers prévention salariés
- Rendez-vous DUERP
- Nouveau suivi pour les salariés titulaires d'un CACES ou d'une habilitation électrique
- Module Noa pour la réalisation du DUERP
- Participation au salon Preventica
- Retards dans les visites et modalités de résorption
- Calendrier du ¼ d'heure sécurité



Conclusion

du médecin coordinateur



2000-2025 de la médecine du travail aux Services de Prévention et de Santé au Travail

25 années se sont écoulées depuis la crainte mondiale du fameux bug de l'an 2000 et le passage inédit d'un millénaire à un autre. 25 ans de réformes dont voici quelques rappels clefs.

2000, la médecine du travail reste centrée sur la surveillance individuelle

Les salariés sont vus tous les ans. Le tiers temps est destiné à des actions de préventions qui sont souvent limitées, car le médecin du travail est seul à gérer son secteur ; quelques services ont un ergonome en renfort pour l'ensemble des médecins. Il n'y a pas de logiciel médical et le dossier papier est roi, les recherches statistiques sont fastidieuses. La Fiche d'Entreprise n'est obligatoire que pour les entreprises de plus de 20 salariés et est réalisée par le médecin.

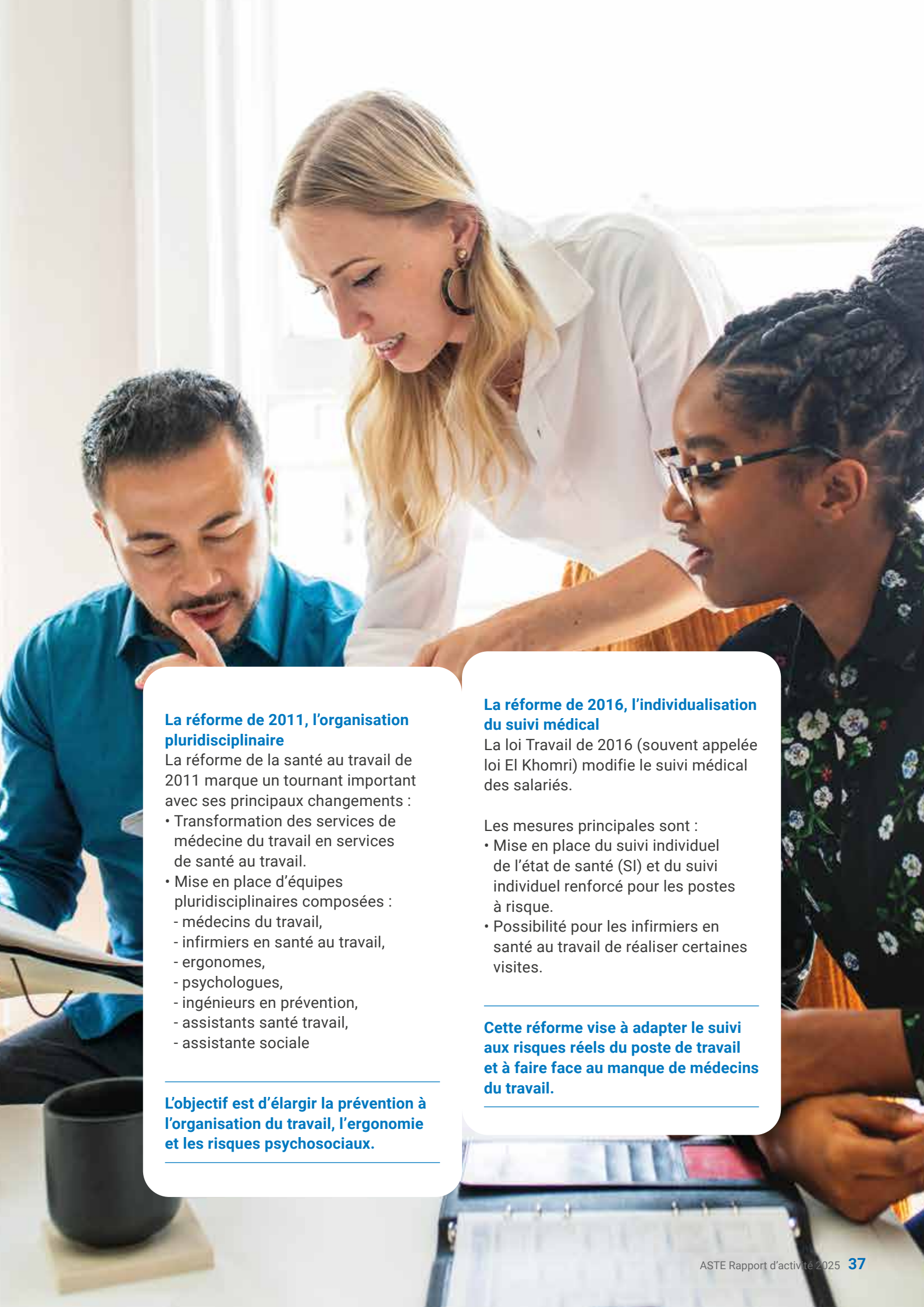
C'est à partir de ce constat qu'une approche plus large de prévention des risques et de santé au travail avec des réformes législatives importantes et l'intégration d'équipes pluridisciplinaires va se développer.

Début des années 2000, le renforcement de la prévention des risques

Au début des années 2000, la politique française de santé au travail évolue vers une logique de prévention primaire dont les principales mesures sont :

- Obligation pour les employeurs de réaliser une évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.
- Mise en place du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Développement de politiques publiques de prévention des accidents et maladies professionnelles.

L'objectif est de prévenir les risques en amont, plutôt que de se limiter à réparer les dommages après un accident ou une maladie professionnelle.



La réforme de 2011, l'organisation pluridisciplinaire

La réforme de la santé au travail de 2011 marque un tournant important avec ses principaux changements :

- Transformation des services de médecine du travail en services de santé au travail.
- Mise en place d'équipes pluridisciplinaires composées :
 - médecins du travail,
 - infirmiers en santé au travail,
 - ergonomes,
 - psychologues,
 - ingénieurs en prévention,
 - assistants santé travail,
 - assistante sociale

L'objectif est d'élargir la prévention à l'organisation du travail, l'ergonomie et les risques psychosociaux.

La réforme de 2016, l'individualisation du suivi médical

La loi Travail de 2016 (souvent appelée loi El Khomri) modifie le suivi médical des salariés.

Les mesures principales sont :

- Mise en place du suivi individuel de l'état de santé (SI) et du suivi individuel renforcé pour les postes à risque.
- Possibilité pour les infirmiers en santé au travail de réaliser certaines visites.

Cette réforme vise à adapter le suivi aux risques réels du poste de travail et à faire face au manque de médecins du travail.



L'idée centrale est d'installer une culture de prévention dans les entreprises en intervenant avant l'apparition des problèmes de santé liés au travail.



La réforme majeure de 2021, le passage à la « santé au travail »

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail constitue la réforme la plus récente et structurante.

Son objectif est de passer d'une logique de surveillance médicale à une logique de prévention des risques professionnels et de maintien dans l'emploi.

La loi poursuit plusieurs objectifs principaux :

- Renforcer la prévention des risques professionnels
- Améliorer le suivi médical des salariés
- Lutter contre la désinsertion professionnelle
- Réorganiser la gouvernance du système de santé au travail
- Mieux articuler santé publique et santé au travail

L'idée centrale est d'installer une culture de prévention dans les entreprises en intervenant avant l'apparition des problèmes de santé liés au travail.

Enfin, l'article 11 de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4622-9-3 du Code du travail) dispose que chaque Service de Prévention et de Santé au Travail (SPSTI) fasse l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels.

L'ASTE a obtenu haut la main le niveau 1 de cette certification en 2025 et est prêt à obtenir le niveau 3 en 2026, car notre service est composé de professionnels impliqués et dynamiques, animés par l'envie de mener à bien leurs missions : prévenir les risques professionnels, réaliser le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs et prévenir la désinsertion professionnelle (PDP).

En me remémorant le chemin parcouru sur ces 25 ans et malgré les enjeux importants et les bouleversements sociétaux auxquels nous devons faire face dans les 25 ans à venir, je ne peux m'empêcher de penser que la vieille phrase nostalgique de « c'était mieux avant » n'a pas sa place auprès des équipes pluridisciplinaires de prévention et santé au travail et qu'au contraire, ce sera encore mieux demain !

**Régine DENONCIN,
Médecin coordinateur**





LES CENTRES MÉDICAUX ASTE

au plus proche des employeurs
et de leurs salariés

ASTE LES ULIS

11, avenue des Andes
Immeuble le Carthagène
ZA Courtaboeuf 5
91965 Les Ulis cedex
☎ 01 69 18 80 40
✉ secretariat.lesulis@santetravailessonne.fr

ASTE EVRY

18 rue du Bois Sauvage
91000 Evry-Courcouronnes
☎ 01 69 91 04 11
✉ secretariat.evry@santetravailessonne.fr

ASTE MENNECY

19, rue Lavoisier
ZAC de Montvrain
91540 Mennecy
☎ 01 69 90 06 39
✉ secretariat.mennecy@santetravailessonne.fr

ASTE MILLY-LA-Forêt (centre annexe)

Place de la République
91490 Milly-la-Forêt
Contacter le centre de Mennecy

ASTE. SAINT-MICHEL

10, rue d'Alembert
91240 Saint-Michel-sur-Orge
☎ 01 69 46 40 48
✉ secretariat.stmichel@santetravailessonne.fr

ASTE ETAMPES

ZAC du Bois Bourdon
Rue des Heurte-Bises
91150 Etampes
☎ 01 64 94 87 11
✉ secretariat.etampes@santetravailessonne.fr

ASTE DOURDAN (centre annexe)

17, rue de la Gaudrée
ZI de la Gaudrée
91410 Dourdan
Contacter le centre d'Etampes

ASTE MÉRÉVILLE (centre annexe)

1 Boulevard du Général de Gaulle
91660 Méréville
Contacter le centre d'Etampes

ASTE BREUILLET (centre annexe)

Pôle Santé
4, route d'Arpajon
91650 Breuillet
Contacter le centre d'Etampes

SIÈGE SOCIAL

22, rue Lavoisier • ZAC de Montvrain • 91540 MENNECY
☎ 01 60 88 83 83
✉ contacts-mennecy@santetravailessonne.fr

